**Hyloris Pharmaceuticals SA**

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)

Boulevard Patience & Beaujonc 3/1

4000 Liège

Belgique

Numéro d’entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée la « **Société** »)

|  |
| --- |
| **PROCURATION** |

|  |
| --- |
| La Société invite les participants à se faire représenter par un mandataire à l’assemblée générale ordinaire (ci-après dénommée « **Assemblée Annuelle** ») qui se tiendra le **30 septembre 2024** à **10h00** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.**  Veuillez envoyer une procuration complétée, datée et signée à la Société au plus tard **le 24 septembre 2024** (date de réception par la Société), par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de Stefan Yee, Président du Conseil d’administration de la Société.  Veuillez noter que la Société rejettera les procurations qui arrivent en retard ou qui ne répondent pas aux exigences énoncées dans la convocation.  Aucun quorum de présence n'est requis pour la délibération et le vote sur les points de l'ordre du jour mentionnés dans l'ordre du jour ci-dessous de l'Assemblée Annuelle. Les résolutions proposées dans l'ordre du jour seront adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple des voix valablement exprimées. |

**Le/la soussigné(e),** (nom et prénom ou dénomination pour les personnes morales avec le nom, prénom et titre de son ou ses représentant(s))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

domicilé(e)/ayant son siège à :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

i. propriétaire de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** établies dans la convocation (**Compléter le cas échéant**),

ii. propriétaire de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** établies par la convocation (**Compléter le cas échéant**),

iii. propriétaire de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ droits de souscription (nombre de droits de souscription représentés) de la Société, pour lesquels il/elle déclare avoir rempli les **Formalités de participation** établies dans la convocation (**Compléter le cas échéant**),

**Désigne par la présente comme mandataire** (le «**Mandataire »**):

* M. Stefan Yee, Président du Conseil d’administration de la Société; ou
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(en remplissant cette section, vous désignez un mandataire de votre choix autre que le mandataire proposé.)*

*(Veuillez noter que si vous désignez un membre du Conseil d’administration ou tout autre collaborateur ou personne liée à la Société, cette personne sera réputée, en vertu de la loi, présenter un conflit d'intérêts potentiel.)*

*(Veuillez noter que si vous ne désignez pas de Mandataire, cette procuration sera considérée comme un « vote par lettre ». Dans ce cas, vous ne pouvez plus voter en personne ou par procuration à l’Assemblée Annuelle.)*

avec pouvoir de substitution pour le/la représenter à l’Assemblée Annuelle, qui se tiendra **le 30 septembre 2024 à 10h00** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**, et pour voter ou s'abstenir en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous. Le mandataire a le pouvoir de voter pour l’ajournement de l’Assemblée Annuelle.

Les actionnaires et les détenteurs des droits de souscription qui souhaitent désigner un Mandataire doivent le faire conformément aux règles applicables du droit belge. Cela inclut les règles relatives aux conflits d'intérêts et à la tenue d'un registre.

Veuillez fournir vos instructions de vote (pour, contre, abstention) par écrit sous chaque résolution proposée.

En l'absence d'instructions de vote, le Mandataire votera en faveur des résolutions à l'ordre du jour.

Nonobstant ce qui précède, lorsque le Mandataire proposé relève des règles de conflit d'intérêts potentiels de l'article 7:143, §4 du Code Belge des Sociétés et Associations (le « CSA »), **le/la soussigné(e) doit donner des instructions de vote spécifiques au Mandataire pour chacun des points de l'ordre du jour**. Le cas échéant, si vous ne donnez pas d'instructions de vote pour tous les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données ne sont pas claires, le Mandataire s'abstiendra de voter. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par l’Assemblée Annuelle, pendant l’Assemblée Annuelle, concernant le déroulement et/ou l'organisation de l’Assemblée Annuelle, sous réserve du respect du CSA, le Mandataire s'abstiendra de voter.

En cas de modification de l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées, la Société publiera un ordre du jour révisé avec les points supplémentaires à l'ordre du jour et/ou les résolutions proposées supplémentaires au plus tard le **15 septembre 2024**.

Simultanément à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition un formulaire de vote par lettre modifié sur le site web de la Société à l'adresse suivante :

[https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/](https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/F1VdCDqXPEu5Y4EqCWf1ujcbGr?domain=hyloris.com/)

Les formulaires de vote par lettre qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les votes par lettre s'appliquent. D’une part, si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs nouvelle(s) proposition(s) de résolution(s) concernant des sujets figurant initialement à l’ordre du jour, le Mandataire est autorisé à s’écarter de toute instruction donnée par le/la soussigné(e) si l’exécution de cette instruction est susceptible de compromettre les intérêts du/de la soussigné(e). D'autre part, si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte un ou plusieurs nouveau(x) sujet(s) à traiter, le Mandataire s'abstiendra de voter sur tout nouveau point de l'ordre du jour.

Les actionnaires ont également la possibilité de soumettre un nouveau formulaire de vote par lettre en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

**Ordre du jour et votes**

1. **Prendre connaissance du rapport du Conseil d’administration relatif à l’exercice clos le 31 décembre 2023**

***Proposition de résolution***

Ce point à l’ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

1. **Prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l’exercice clos le 31 décembre 2023**

***Proposition de résolution***

Ce point à l’ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

1. **Approuver les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d’approuver les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat telle qu’établie par le Conseil d’administration. L'affectation du résultat se présente comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Perte de l'exercice 2023 | | | | (€ 3.402.000) | |
| Perte reportée de l'exercice précédent | | | | (€ 15.504.000) | |
| Perte à reporter | | | | (€ 18.906.000) | |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION | |

1. **Prendre connaissance des rapports du Conseil d’administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2023**

***Proposition de résolution***

Ce point à l’ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

1. **Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2023**

***Proposition de résolution***

Ce point à l’ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

1. **Prendre connaissance de la fin du mandat de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse**

Le 10 juillet 2024, Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse, a démissionné de son mandat d’administrateur indépendant à partir de la clôture de l’Assemblée Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2023.

***Proposition de résolution***

Il est proposé de prendre connaissance de, et, pour autant que de besoin, d’accepter, la démission de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Bruyse, avec effet à partir de la clôture de l’Assemblée Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2023.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Donner décharge aux administrateurs**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exécution de leur mandat au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2023, en ce compris la convocation de l’Assemblée Annuelle ainsi que la soumission, la publication et le dépôt des comptes annuels (consolidés) et du rapport de gestion et du rapport de contrôle sur les comptes annuels (consolidés) dérogeant aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais, à la mise à disposition de certains documents à des dates spécifiques et aux dates de la tenue de l’assemblée) :

1. SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. Noshaq Partners SRL, représentée par M. Marc Foidart,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. M. Stefan Yee,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. Mme Caroline Myers,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. M. James Gale, et

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Bruyse.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Donner décharge au commissaire**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge au commissaire, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Approuver la (re)nomination d’administrateurs**

Les mandats des administrateurs suivants expirent à l'issue de l'Assemblée Annuelle :

1. SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
2. Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
3. Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,
4. Noshaq Partners SRL, représentée par M. Marc Foidart,
5. M. Stefan Yee,
6. Mme Caroline Myers, et
7. M. James Gale.

Les administrateurs listés sous (i), (ii), (iii) et (v) sont candidats à un renouvellement de leur mandat et M. Marc Foidart est candidat-administrateur en son nom personnel et non plus en tant que représentant permanent de Noshaq Partners SRL.

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'Administration propose de (re)nommer les administrateurs suivants pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 :

1. SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
2. Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
3. Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay, et
4. M. Stefan Yee.

En outre, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d’Administration propose de nommer Mme Revital Rattenbach, M. Marc Foidart et M. Vincent Van Dessel en tant qu’administratrice et administrateurs indépendant(e)s pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028. D’après les informations mises à la disposition de la Société, Mme Revital Rattenbach, M. Marc Foidart et M. Vincent Van Dessel répondent au critère général d’indépendance prévu à l’article 7:87 du Code belge des sociétés et associations et aux critères spécifiques d’indépendance énoncés à l’article 3.5 du Code belge de gouvernance d’entreprise. Le Conseil d’Administration confirme ne pas avoir d’indication d’un élément qui pourrait mettre en doute leur indépendance au sens de l’article 7:87 du Code belge des sociétés et associations.

***Proposition de résolutions***

Il est proposé de (re)nommer :

###### SVR Management SRL, représentée par M. Stijn Van Rompay, en tant qu'administrateur pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen, en tant qu’administrateur pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay, en tant qu’administrateur pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

###### M. Stefan Yee en tant qu’administrateur pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028., et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

Mme Revital Rattenbach en tant qu’administratrice indépendante pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunérée conformément à la politique de rémunération de la Société,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

M. Marc Foidart en tant qu’administrateur indépendant pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société, et

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

M. Vincent Van Dessel en tant qu’administrateur indépendant pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028, et rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l’exercice clos le 31 décembre 2023**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d’approuver le rapport de rémunération pour l’exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu’élaboré dans le rapport annuel à la sous-section *Gouvernance d’entreprise – rapport de rémunération (p. 62 et suivantes).* Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2023 sur le site Internet de la Société à l’adresse [https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/](https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/F1VdCDqXPEu5Y4EqCWf1ujcbGr?domain=hyloris.com/)***.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Approuver la politique de rémunération**

La politique de rémunération actuelle a été approuvée par l’Assemblée Annuelle du 8 juin 2021.

Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a préparé une version amendée de la Politique de Rémunérationqui peut être consultée sur le site web de l'entreprise à l'adresse suivante :   
[https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/](https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/F1VdCDqXPEu5Y4EqCWf1ujcbGr?domain=hyloris.com/)***.***

Si l'Assemblée Annuelle n'approuve pas la nouvelle politique proposée, la Société continuera à rémunérer ses administrateurs, ses autres dirigeants et ses délégués à la gestion journalière conformément à la politique existante approuvée et soumettra une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Annuelle.

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération modifiée conformément à l’article 7:89/1 CSA.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

1. **Donner procuration pour l’accomplissement des formalités**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Stefan Yee, Président du Conseil d’administration de la Société, à Erwin Destuyver, Michiel Stuyts et Marion Baine (avocats d’Eubelius SRL), ainsi qu’à Silke De Greef (*paralegal assistant* d’Eubelius SRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et *paralegal assistants* d’Eubelius SRL, afin de leur permettre à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, d’accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, de publier un extrait du présent procès‑verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, d’accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l’entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

Dans la mesure où la loi le permet, la Société renonce à toute action en responsabilité à l’encontre des mandataires (ainsi que des subdélégués et des substituts) et s’engage à leur indemniser de tout dommage que ceux-ci pourraient encourir en raison de tout acte accompli à la suite de la présente procuration.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☐ POUR | ☐ CONTRE | ☐ ABSTENTION |

***\*\*\****

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2024

par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
  
(nom et prénom) ou (pour les personnes morales[[1]](#footnote-2)) représentée par))

Signature(s) :

1. *Si la signature se fait pour le compte d’une personne morale, veuillez préciser le prénom, le nom et le titre de la ou des personne(s) physique(s) signataire(s) de ce formulaire au nom et pour le compte de l’actionnaire et fournir les documents justificatifs attestant de ses/leurs pouvoirs de représentation. A défaut, la ou des personne(s) physique(s) signataire(s) de ce formulaire déclare(nt) et garanti(ssen)t à la Société avoir les pouvoirs nécessaires pour signer ce formulaire au nom et pour le compte de l’actionnaire.* [↑](#footnote-ref-2)